

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY**Séance du Lundi 04 mars 2024**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10 (dont 1 pouvoir)
Nombre de Votants : 11

Etaient présents : Mesdames AVOSCAN Brigitte, BARRO Carole, LORIZ Isabelle, PANNETIER Jocelyne et Messieurs GRIMAND Marc, JOSSERAND Jean-Michel, LEBLANC Bruno, Philippe POIRSON, DECATOR Mathieu

Etaient excusés : M. CHABERT Nicolas (donne pouvoir à M. LEBLANC Bruno), M. BRUN Vincent, M. FOURMY Samuel et Mme COCHET Aurélie.

Etaient absents : M. GAGNEUX Jean-Louis ; Mme POTHIN Martine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : Mme LORIZ Isabelle a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Collège Marcel Aymé à DAGNEUX – Attribution exceptionnelle de subvention**Objet : Frais de déplacement d'élèves pour assister aux Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024**

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal d'une demande de subvention du Collège Marcel Aymé de Dagneux qui permettra de financer le projet à un groupe d'élèves de l'établissement (dont certains originaires de notre commune) d'aller assister à la compétition du mois de septembre pour les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle de 300 €.

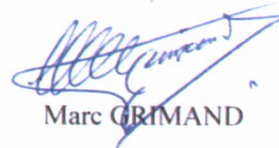
DIT que cette dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget Primitif 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdit.
Copie certifiée conforme à l'original.



Le Maire,


Marc GRIMAND

Délibération rendue exécutoire le : 07/03/2024
Après affichage et publication du : 07/03/2024
Le Maire,
Marc GRIMAND

